

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille

# MICROCERTIFICATION HES-SO en Collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille

Haute école de travail social  
et de la santé Lausanne

## Introduction

---

La collaboration entre les professionnel·le·s impliqué·e·s dans les situations où co-existent des enjeux de protection de l'enfant et de soutien à la parentalité, est de manière générale, une condition nécessaire pour permettre une prise en compte de l'ensemble des difficultés de la situation familiale. Elle est indispensable pour la création d'une appréciation concertée des forces et des difficultés de la famille, ou des facteurs éventuels de mise en danger de l'enfant.

Cette collaboration interprofessionnelle est favorisée dans la pratique par des principes d'organisation et de communication, ainsi que par une définition claire de chaque professionnel·le de sa mission et des limites de son intervention. L'attention portée à ces principes permet de diminuer le risque que les professionnel·le·s fonctionnent de manière morcelée ou isomorphe aux difficultés des familles, que celles-ci ne comprennent plus la mission et le rôle respectif de chaque acteur/actrice du réseau, qu'elles se sentent mises à l'écart des décisions les concernant, ou qu'elles vivent de la confusion face à des positionnements morcelés venant des professionnel·le·s.

Cette formation propose donc d'approfondir l'importance et les difficultés de la mise en place des différents principes facilitateurs du fonctionnement des réseaux interprofessionnels, en particulier lors de situations portant sur des enjeux de protection de l'enfant et de collaboration avec les parents, ceci à travers des apports théoriques, issus de l'expérience des participant·e·s, ainsi que lors de moments d'analyses de pratique.

## Objectifs de la formation

---

- Clarifier sa fonction et son rôle dans les collaborations, en lien avec sa mission.
- Identifier et travailler les enjeux de collaborations « inter-métiers » dans lesquels doivent se mutualiser des compétences, depuis des cultures et/ou disciplines professionnelles porteuses de leur propre logique.
- Identifier et contenir les risques de morcellement ou de clivage des prises en charge, afin de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- Construire des collaborations de manière à ce que leurs logiques soient compréhensibles par les familles concernées, dans le but de favoriser autant que possible leur participation.

## Contenus de la formation

---

- Les repères permettant aux participant·e·s de définir les limites de leur intervention et les facteurs pouvant complexifier le respect de ces limites dans la pratique.
- Les principaux points d'attention pour respecter à la fois le cadre juridique de la protection des données et la transmission d'informations permettant une collaboration interprofessionnelle nécessaire à la protection des mineurs.
- Les principes facilitateurs du fonctionnement des réseaux professionnels, et les facteurs pouvant complexifier la mise en pratique de ces principes.

## CAS HES-SO « Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille »

- Les principaux champs de tension entre la mutualisation des compétences interdisciplinaires et la mise en pratique de cette mutualisation.
- Les représentations associées parfois à certaines vulnérabilités spécifiques (la violence conjugale et/ou intra-familiale, les conflits lors de séparation, la fragilité psychique), et l'effet possible de ces représentations sur les collaborations interprofessionnelles.
- L'importance d'intégrer les familles dans la pratique de réseau et les risques de ne pas le faire.

### Organisation de la formation

---

**Responsables de la formation** : Marc Devigne, HETSL

**Durée** : 5 jours de cours obligatoires

**Crédits** : 3 ECTS

### Conditions d'admission

---

Pour accéder à cette microcertification, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être actif/active dans le domaine de la protection de l'enfance et de soutien à la famille.
2. Être titulaire d'un diplôme d'une haute école (titre de Bachelor ou équivalent) du domaine de la santé, du travail social ou de l'enseignement. Les personnes titulaires d'un titre du tertiaire B sont admissibles à condition d'être au bénéfice d'une expérience professionnelle de 3 ans après l'obtention de leur titre du tertiaire B.

Les candidat·e·s qui ne sont pas titulaires des titres requis peuvent être admis·e·s, sous certaines conditions détaillées dans le règlement de la formation.

### Public cible

---

Cette microcertification s'adresse aux professionnel·le·s du champ social et sanitaire actifs-actives dans le domaine de la protection de l'enfance et du soutien à la famille (notamment assistantes sociales et assistants sociaux des services placeurs, éducatrices et éducateurs des secteurs ambulatoires / résidentiels / de jour).

### Modalités pédagogiques

---

Les modalités pédagogiques et moyens didactiques envisagés pour cette formation se réfèrent aux principes et méthodes de la formation des adultes, en soutenant une circularité continue entre des apports théoriques diversifiés et la pratique professionnelle des participant·e·s. La mise au travail, dans l'espace de formation, de différents publics qui peuvent être amenés à partager des responsabilités concernant les mêmes familles, fait partie intégrante de la formation et en constitue une plus-value.

## CAS HES-SO « Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille »

Les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s de la HES-SO. Dans une perspective pluridisciplinaire, ils font également une large place aux professionnel·le·s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés.

### Certification

---

La Microcertification HES-SO en Collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille fait partie du CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille.

Sa validation comprend la réalisation d'un travail écrit qui est soumis à évaluation. Celle-ci implique un travail personnel qui est effectué en dehors des heures de cours. La validation de ce travail écrit donne lieu à l'octroi de 3 crédits ECTS qui sont reconnus dans le CAS HES-SO en Intervention en protection de l'enfance et soutien à la famille».

Cette formation peut aussi être suivie **sans validation et indépendamment des autres microcertifications du CAS**. Dans ce cas-là, et pour autant que le ou la participant·e ait pris part à au moins 80 % de la formation, une attestation de suivi de cours est établie pour les jours de cours effectivement suivis.

Lorsque le ou la participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, il ou elle est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

### Reconnaissance d'acquis

---

Le ou la candidat·e peut demander à réaliser une procédure de reconnaissance d'acquis avant de débiter la formation, selon les dispositions règlementaires en vigueur. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription, en vue de son examen par le Comité pédagogique de la formation.

### Titre

---

Au terme de cette microcertification, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent un microcertification HES-SO en Collaborations et positionnement professionnel dans un contexte de protection de l'enfance et de soutien à la famille.

### Lieu et horaire de la formation

---

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14 à Lausanne, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

## Conditions financières et désistement

---

### Coût de la formation

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription

Frais de formation pour la microcertification : CHF 1'650.- payables à échéance de la facture

Pour les détails relatifs aux aspects financiers de la formation, se référer au Règlement de la formation.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

## Inscription et délai d'inscription

---

L'inscription à cette microcertification se fait en ligne suivant le lien ci-dessous :

<https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/microcertification-hes-so-en-collaboration-et-positionnement-professionnel-dans-un-contexte-de-protection-de-lenfance-et-de-soutien-a-la-famille>

## Renseignements

---

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)  
Chemin des Abeilles 14  
1010 Lausanne

### Responsable administrative de la formation

Secrétariat UFC  
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)  
Unité de formation continue  
Ch. des Abeilles 14 – 1010 Lausanne  
[ufc.ipef@hetsl.ch](mailto:ufc.ipef@hetsl.ch)

### Responsable pédagogique

Marc Devigne, responsable de formations postgrades HETSL, maître d'enseignement HES :  
[marc.devigne@hetsl.ch](mailto:marc.devigne@hetsl.ch)